

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 26 avril 2024 le conseil communal a confirmé des règlements de circulation (règlements circ. 2024/040)

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 13 mai 2024 sous référence cce/rc/avis/24/5857 et par le Ministre des Affaires intérieures le 21 mai 2024 sous référence 322/24/CR 848xd4595.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 04 juin 2024 au 18 juin 2024 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

